

LE FUTUR
SE CONSTRUIT
À L'ENISE

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022



CENTRALE LYON
ENISE

Cti
Commission
des titres d'ingénieur



TAXE D'APPRENTISSAGE

VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ENISE, C'EST :

→ Contribuer au développement technologique et industriel de votre entreprise

→ Miser sur des Hommes et des Femmes aptes à répondre à vos attentes et qui pérenniseront vos entreprises

L'ANNÉE 2021 NOUS A PERMIS D'INVESTIR PRÈS DE :

→ 550 k€ dans des équipements pédagogiques pour les TP des étudiants (Plate-forme Technologique Génie Civil, Réalité Virtuelle, Génie Mécanique)

→ 100 k€ dans de nouveaux outils pédagogiques (salles connectées, salles informatiques et logiciels professionnels)

Cela fut aussi l'occasion d'améliorer nos infrastructures via des aménagements dans les salles de cours (tableaux blancs et mobiliers roulants pour travaux en groupe, écrans tactiles interactifs)

2022 SERA POUR VOUS L'OCCASION D'AIDER L'ENISE À POURSUIVRE SES INVESTISSEMENTS AU TRAVERS DE PROJETS STRUCTURANTS TELS :

La numérisation de l'enseignement :

→ Le renforcement de la digitalisation des salles de cours

→ Le support aux étudiants pour accélérer la transition au numérique

Équipements pédagogiques :

→ Fin des travaux du Hall GC

→ Complément Plate-forme Technologique (rugosimètre, scie à ruban, postes à soudure, sonde température, oscilloscopes numériques, etc.)

→ Environnement sécurité Fabrication Additive

Le support aux étudiants face à la crise sanitaire

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises qui a pour objet de participer au financement du développement des formations technologiques et professionnelles. Son montant est calculé sur la base de 0.68% de la masse salariale.

L'ENISE est éligible au solde de la taxe d'apprentissage au titre de la fraction « Hors Quota », pour ses 5 diplômés.

Dans le cadre de vos 13% « Hors Quota », vous devez obligatoirement flécher un établissement.

Ceci peut se faire par versement direct à l'ENISE par chèque, CB ou virement.

Comment procéder ?

Nouveau ! Cette année, déclarez directement en ligne via : enise.agires.com

sinon, remplissez le bordereau ci joint et retournez nous le, accompagné de :

- votre attestation de virement avec mention N° SIRET et TA ENISE 2022, par mail à taxe.apprentissage@enise.fr

- votre règlement par chèque avec mention N° SIRET et TA ENISE 2022, par voie postale à l'adresse suivante :

ENISE
Régisseur de Recettes de l'ENISE
Collecte de la Taxe d'Apprentissage
58 Rue Jean Parot - 42023 Saint Etienne Cedex 2
A réception du règlement nous vous transmettrons le reçu libératoire justificatif

N°UAI 0420093Y.

Date limite de Versement au 31 mai 2022

« En choisissant de verser la taxe d'apprentissage à l'ENISE, vous confirmez votre volonté de soutenir cette dynamique collaborative et d'en être partenaire »

François-Marie Larroutourou,
Directeur de l'ENISE

VOTRE INTERLOCUTRICE :

Zakia MADJID
Chargée des Relations
Entreprises
Tél : 04 77 43 75 10
taxe.apprentissage@enise.fr

www.enise.fr



CENTRALE LYON
ENISE

